

RECU LE  
07 AOUT 2017

## ATTESTATION

Je soussigné, Jean-François GUIBBERT, maire de Lespignan, donne un avis favorable sur l'éventuelle remise en état du site Recygypse conformément à la note ci-jointe.

Fait à Lespignan, le 5 Juillet 2017  
*Le Maire*



*M. JF GUIBBERT*

## **Note relative à la remise en état du site RECYGYPSE**

Cette note vise à préciser les dispositions prévues et à mettre en œuvre en fin d'exploitation du site.

On ne traite dans cette note que de l'éventuel cas de cessation de l'activité nécessitant un démontage et un enlèvement des matériels. Il va de soi que dans le cas d'un rachat du site dans l'objectif d'exercer une activité identique, toutes les mesures décrites ci-dessous ne seront pas appliquées par le déposant du présent dossier.

### Evacuation des déchets

Au vu des activités et des mesures de précautions prises, le risque de pollution de sol sera écarté.

En cas de cessation d'activité l'ensemble des déchets présents sur le site seront traités par la Société Valoridec, voisine de la SAS RECYGYPSE.

### Réinsertion du site dans son environnement

Le risque de pollution de sol semble écarté au vu de l'activité telle qu'elle est exercée et des mesures de précaution qui sont prévues dans le dossier de demande d'autorisation.

Compte-tenu de la conception du bâtiment celui-ci a vocation à s'adapter à diverses activités et ne deviendra donc pas une friche industrielle.

Si toutefois le bâtiment venait à être démonté, le bâtiment et la charpente étant en béton, ces éléments pourraient être recyclés par BRAULT TP. Les panneaux métalliques constituant la toiture seraient démontés et recyclés par le ferrailleur SCOTTO. Les panneaux solaires seraient quant à eux traités par l'organisme national PV CYCLE.

### Usage futur du site

Il est vraisemblable que le site aura vocation à rester conforme à un usage similaire.

Le propriétaire du site n'a pas de projet autre que la mise en place de ce projet de centre de recyclage de déchets de plâtre.

L'architecture du bâtiment permet un usage différent de celui du projet et donc une réinsertion facile. Le bâtiment a été conçu de manière à avoir d'autres vocations que le recyclage du plâtre, en effet ses portails hauts et son architecture épurée permettent aisément de changer la vocation du bâtiment (exemple: garage, industrie, entrepôt...)

Compte-tenu du PLU et du règlement de la zone le site conserverait son usage à vocation industrielle et/ou artisanale.

